



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7577^e séance

Vendredi 11 décembre 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M^{me} Power (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Angola	M. Lucas
Chili	M. Barros Melet
Chine	M. Zhao Yong
Espagne	M. Oyarzun Marchesi
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Bertoux
Jordanie	M ^{me} Kawar
Lituanie	M. Baublys
Malaisie	M. Ibrahim
Nigéria	M. Sarki
Nouvelle-Zélande	M. Taula
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
Tchad	M. Gombo
Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

La situation en Libye

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kobler, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tunis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil si peu de temps après avoir été nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye.

Des faits nouveaux importants sont survenus concernant le processus de dialogue politique en Libye depuis le dernier exposé présenté par mon prédécesseur au Conseil le 5 novembre dernier (voir S/PV.7550). Depuis que j'ai pris mes fonctions, il y a trois semaines environ, je me suis efforcé d'assurer une transition sans heurts avec mon prédécesseur et une continuité dans le processus de dialogue politique libyen. J'ai eu la chance de rencontrer, en si peu de temps, un large éventail de dirigeants politiques, de représentants de la société civile, de chefs tribaux, de même que des représentants des femmes et des jeunes. Je me suis par ailleurs entretenu avec les dirigeants respectifs de la Chambre des représentants à Tobrouk et du Congrès général national à Tripoli. J'ai également mené de vastes

consultations avec les pays de la région et au-delà. Je me suis rendu en Algérie, où j'ai eu le privilège de rencontrer des représentants de tous les pays voisins de la Libye, ainsi que des pays suivants : Égypte, France, Italie, Qatar, Turquie et Émirats arabes unis.

Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont tous réservé, que ce soit en Libye ou ailleurs, et pour les précieuses informations qu'ils m'ont fournies sur la complexité des paysages politique et sécuritaire libyens. Tous ces pays semblent être de plus en plus préoccupés par la perspective d'une propagation de la menace terroriste depuis la Libye vers les pays voisins. Aujourd'hui, en plus des participants au dialogue libyen, j'ai rencontré le Président de la Tunisie, qui a lui aussi exprimé sa profonde préoccupation face au risque que Daech parvienne à consolider rapidement son influence en Libye et au danger que cela représente pour la Tunisie et pour l'ensemble de la région.

Je ne me fais aucune illusion quant à la difficile réalité qui nous attend en Libye. Les deux institutions qui se trouvent au cœur du conflit politique en Libye commencent à montrer de dangereux signes de fragmentation interne. Le conflit militaire, en particulier à Benghazi, continue de faire un grand nombre de victimes parmi la population civile, ce qui aggrave encore davantage la situation humanitaire. Dans l'ensemble du pays, 2,4 millions de personnes – dont 435 000 seraient déplacées à l'intérieur du pays, auxquelles s'ajoutent plusieurs centaines de milliers de réfugiés et de migrants – ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Il y a une pénurie de produits de première nécessité et de médicaments essentiels dans de nombreux hôpitaux. Dans le sud, la criminalité et l'anarchie ont atteint des niveaux endémiques. Les groupes extrémistes et terroristes continuent d'étendre leurs zones d'influence. La chute des recettes pétrolières et l'épuisement rapide des réserves financières accélèrent le déclin économique de la Libye. Cependant, face à tout cela, la grande majorité des Libyens sont tous d'accord sur un point essentiel : la Libye ne peut plus et ne doit pas attendre plus longtemps l'avènement de la paix.

La Chambre des députés et le Congrès général national n'ayant pas toujours entériné officiellement les résultats du dialogue politique libyen, j'ai convoqué une nouvelle session du dialogue politique libyen pour discuter de la voie à suivre. Ces délibérations de deux jours, qui se sont tenues à Tunis et qui se sont achevées aujourd'hui, ont abouti à un accord sur un certain nombre de points importants.

Premièrement, un règlement politique doit se fonder sur l'Accord politique libyen négocié dans le cadre du dialogue politique facilité par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Deuxièmement, en dépit des préoccupations légitimes de certaines parties vis-à-vis de certains éléments de l'Accord, le texte ne sera pas renégocié.

Troisièmement, les participants ont convenu qu'il fallait entériner et signer sans plus tarder l'Accord politique libyen. Les participants au dialogue politique – une quarantaine d'hommes et de femmes courageux qui prennent des risques considérables en plaçant l'intérêt de la Libye au-dessus de leurs intérêts personnels – ont décidé d'annoncer publiquement que le 16 décembre sera la date butoir pour la signature de l'Accord.

Quatrièmement, à l'unanimité, les participants ont lancé un appel à tous les acteurs sur le plan politique et de la sécurité pour qu'ils créent un environnement permettant à un futur gouvernement d'entente nationale d'exercer ses fonctions dans la capitale libyenne, sans menaces ni intimidations. Ils ont tous souligné la nécessité de parvenir à un accord collectif sur les arrangements de sécurité nécessaires pour faciliter cela.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour demander directement aux dirigeants du Congrès général national de permettre à mes collègues et à moi-même d'atterrir à Tripoli et dans d'autres villes, afin d'entrer librement en contact avec qui nous le jugeons nécessaire. Nous ne pouvons nous acquitter de notre mandat que si nous pouvons avoir librement accès à tous les acteurs en matière de sécurité, en particulier à Tripoli.

Plus important, les participants au dialogue politique ont insisté sur le fait qu'il fallait agir d'urgence – sur le facteur temps. La Libye mène une course contre la montre. En effet, son tissu social, son unité nationale et son intégrité territoriale sont directement menacés par les forces de l'extrémisme et du terrorisme, telles que Daech, qui s'emploient à consolider leur influence et à l'étendre au-delà des zones qui sont sous leur contrôle. Beaucoup de participants au dialogue ont évoqué le danger imminent que représente l'expansion de Daech.

Le sort des populations civiles libyennes été largement évoqué dans les délibérations des participants au dialogue politique libyen aujourd'hui, alors qu'ils examinaient leurs options. Hier, le monde a célébré la

Journée internationale des droits de l'homme. Mais pour beaucoup de personnes en Libye, la journée d'hier a été tout simplement une autre journée de chaos, de peur et de misère. Les populations civiles libyennes, y compris les enfants, sont les principales victimes de violations flagrantes des droits de l'homme. De nombreux civils continuent d'être victimes d'exécutions arbitraires et d'attaques violentes. Une grande partie de Benghazi, berceau de la révolution du 17 février, est aujourd'hui dévastée. Des centaines de milliers de ses habitants ont dû quitter leurs foyers. Les infrastructures et les installations essentielles de la ville sont en ruine.

Il est ressorti clairement de ces deux derniers jours de délibérations, auxquelles ont participé en partie des ambassadeurs en poste à Tunis et des envoyés libyens en provenance de l'Égypte, de l'Italie et des États-Unis qui ont fait le voyage à Tunis, que les Libyens comptent sur l'appui du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble. Cet appui est indispensable pour les aider à instaurer la paix par l'unité. À cet égard, la prochaine conférence ministérielle de haut niveau, qui sera organisée à Rome par l'Italie et les États-Unis, sera l'occasion pour la communauté internationale de s'exprimer fermement et de parler d'une même voix à l'appui de l'Accord politique libyen. C'est également dans la perspective de la conférence de Rome que je voudrais faire, au nom des participants au dialogue libyen, les quatre observations importantes suivantes.

Premièrement, le Conseil doit appuyer sans équivoque les résultats du dialogue politique libyen et l'Accord politique libyen. Cela permettrait d'envoyer un message clair à tous ceux qui continuent de faire obstacle à la paix pour défendre leurs intérêts égoïstes.

Deuxièmement, il faut tout mettre en œuvre pour que l'assistance technique au futur gouvernement d'entente nationale libyen soit visible, concrète et durable, afin que celui-ci puisse obtenir des résultats rapidement.

Troisièmement, il faudra consentir des efforts concertés pour remédier à la situation humanitaire et au sort tragique des populations civiles.

Quatrièmement, je ne saurais trop insister sur la menace que représente Daech. Il faut impérativement mobiliser l'appui international pour aider les autorités libyennes à prendre des mesures résolues pour combattre, contenir et éliminer ce danger imminent.

Une occasion sans pareille s'offre aux Libyens. Le moment est venu de faire la paix. Il est peu probable qu'il y aura d'autres occasions de le faire sans infliger

de nouvelles souffrances et épreuves au peuple libyen. Je voudrais saisir cette occasion pour assurer à tous les Libyens que la porte restera toujours ouverte pour ceux qui souhaitent se joindre aux efforts de paix. Une fois l'Accord signé, nous contribuerons immédiatement à l'élargissement de la base d'appui au nouveau gouvernement, qui devra être basé à Tripoli. Grâce au dialogue avec les milices, les partis politiques, les anciens et la société civile, nous allons plaider en faveur de l'acceptation de l'Accord politique libyen.

J'en appelle au patriotisme et au sens politique des dirigeants libyens pour qu'ils prennent en considération les intérêts nationaux supérieurs de la Libye et le bien-être à long terme du peuple libyen. Leur appui à l'Accord politique libyen sera le premier pas de la Libye sur la voie de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les activités du Comité établi par cette résolution. Ce rapport couvre la période allant du 15 juillet au 10 décembre, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations. Tout d'abord, je voudrais donner au Conseil un aperçu des principaux points du rapport d'activité du Groupe d'experts, élaboré en application de la résolution 2213 (2015) et qui a été remis au Conseil le 2 septembre.

Compte tenu de l'élargissement des critères de désignation pour les sanctions énoncés dans les résolutions 2174 (2014) et 2213 (2015), une partie considérable du rapport du Groupe d'experts porte sur les derniers événements survenus sur le plan politique et de la sécurité et met en exergue les actes qui, selon le Groupe d'experts, relèvent de ces critères. Tout en citant nommément les individus et les groupes qui refusent toujours de participer aux négociations et d'exercer des pressions sur ceux qui veulent y participer, le Groupe a également indiqué qu'il était toujours difficile de faire la distinction entre les tactiques de négociation et les actes délibérés de sabotage.

Le Groupe d'experts a décrit en détail la situation humanitaire et en matière de sécurité dans le pays au cours de la période considérée, notamment l'expansion

de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Libye. D'après le Groupe d'experts, le non-respect de l'embargo sur les armes persiste et on assiste à une augmentation de la demande de matériel militaire en Libye. Le Groupe a conclu que les transferts récents d'armes en Libye avaient eu une incidence sur la transition politique et sur les conditions de sécurité dans le pays et dans la région. En outre, la prolifération d'armes de la Libye vers les pays voisins et dans la région se poursuit, y compris au profit de groupes terroristes.

Le Groupe d'experts a estimé que l'organisation actuelle du système financier libyen n'était plus tenable et ne permettait pas de répondre efficacement aux besoins humanitaires du pays. Il a souligné le fait que la Banque centrale de Libye versait des salaires aux membres des groupes armés, et a précisé ses observations à ce sujet. Parmi les autres sources de revenus des groupes armés, le Groupe d'experts a identifié le trafic de migrants, de produits pétroliers dérivés et d'articles subventionnés, ainsi que les bénéfices provenant des opérations de change et d'activités potentielles d'extraction de l'or.

Le Groupe d'experts a noté que la fonctionnalité du mécanisme de communication de l'information concernant les tentatives d'exportation illicite de pétrole brut depuis la Libye, mis en place par la résolution 2146 (2014), souffrait du manque de capacités du Gouvernement libyen et du double emploi avec les structures d'exportation de pétrole.

Les sections du rapport du Groupe d'experts consacrées au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager mettaient l'accent sur les personnes figurant sur la liste, en l'absence de toute nouvelle désignation d'individus devant faire l'objet de sanctions. En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Groupe d'experts a signalé qu'un individu inscrit sur la liste du Comité des sanctions avait voyagé sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Comité.

Le Groupe d'experts a présenté au total 16 recommandations, dont cinq étaient adressées au Conseil de sécurité, six au Comité, trois aux États Membres et deux au Gouvernement libyen.

Le Comité a examiné le rapport d'activité du Groupe d'experts et les recommandations qui y étaient formulées le 21 septembre. Le rapport du Groupe d'experts a été généralement bien accueilli. Les principaux points qui sont apparus au cours du débat concernaient les inquiétudes provoquées par les affrontements armés, la présence de groupes terroristes

en Libye, les flux d'armes à destination et en provenance de la Libye, le financement des groupes armés et les exportations illicites de pétrole brut. Le Comité a accepté de donner suite à sept recommandations, y compris au moyen d'une note verbale adressée à tous les États Membres, portant sur des questions liées aux critères de désignation et à l'embargo sur les armes.

Je voudrais à présent évoquer brièvement les activités menées par le Comité au cours de la période à l'examen. Le 22 juillet, le Comité a reçu une lettre du Groupe d'experts concernant la violation de l'interdiction de voyager que j'ai mentionnée plus tôt. À cet égard, le Comité a envoyé, le 5 août, des lettres aux deux États Membres concernés.

Le 4 septembre, le Comité a reçu une notification au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011) en lien avec l'embargo sur les armes, au sujet duquel aucune décision négative n'a été prise. Toutefois, le Comité a demandé des informations supplémentaires à l'État Membre qui avait envoyé la notification.

Le 8 octobre, le Comité a reçu une lettre du Représentant permanent de la Libye, informant le Comité qu'une entreprise aurait tenté d'accéder à des fonds gelés sur le territoire d'un État Membre, en utilisant de faux documents.

Le 22 octobre, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur trois recommandations formulées par le Groupe d'experts. À cet égard, le Comité a encouragé les États Membres à mettre en commun les informations dont ils disposaient sur les attaques commises contre des missions étrangères et sur le financement des groupes armés grâce à l'exploitation illicite des ressources naturelles, et à communiquer au Groupe d'experts certaines données sur le contrôle du trafic aérien, sur demande et selon que de besoin. Par la suite, le Comité a reçu un rapport d'un État Membre, qui contenait des renseignements sur l'attaque de sa mission diplomatique.

Le 20 novembre, le Comité a approuvé une demande de dérogation à l'interdiction de voyager au titre) du paragraphe 16 a) de la résolution 1970 (2011) pour des raisons humanitaires.

Le 22 novembre, le Comité a reçu une lettre du Groupe d'experts concernant l'application de la résolution 2146 (2014) et les infrastructures financières et d'exportation de pétrole libyennes.

Le 2 décembre, le Comité a été saisi d'une demande d'éclaircissements concernant l'embargo sur les armes, en lien avec les saisies de matériels sous embargo.

Au cours de la période à l'examen, un membre du Comité a mis en attente un projet de notice d'aide à l'application des résolutions concernant le gel des avoirs, que le Comité était en train d'examiner à la suite d'une proposition faite par le Groupe d'experts dans son rapport d'activité présenté le 4 septembre 2014, en application de la résolution 2144 (2014).

Toujours au cours de la même période, le Comité a reçu deux demandes de radiation, l'une du point focal pour les demandes de radiation et l'autre d'un État Membre, toutes deux au nom de personnes qui figurent sur la liste du Comité des sanctions. Le Comité n'a pas accédé à la demande présentée par le point focal et a demandé un complément d'information à l'État Membre qui avait soumis la seconde demande.

Enfin, au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu un rapport de mise en œuvre de la part d'un État Membre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ibrahim de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie également l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie, en outre, M. Kobler de son important exposé et le félicite de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions et l'assure, lui et son équipe, de notre plein appui aux efforts qu'il mènera pour instaurer la paix et la sécurité en Libye et mettre en place un gouvernement d'entente nationale qui permettra aux Libyens de s'attaquer aux défis menaçant leur pays et l'avenir de tous les Libyens.

Les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) ont permis de réaliser, autant que faire se peut, un rapprochement entre les différentes factions présentes en Libye. Ils ont

également conduit à la signature de l'accord politique par la majorité des parties en juillet. Cet accord bénéficie d'un large appui populaire dans toute la Libye et a été approuvé à la majorité des membres de la Chambre des députés et du Congrès général national. Il va maintenant être soumis au vote des deux parties. En effet, si les délibérations qui ont eu lieu étaient suffisantes, elles n'ont pas abouti à un consensus, alors que l'accord a été signé il y a cinq mois, en raison de la rigidité de certaines positions et de certaines menaces.

Des centaines de milliers de réfugiés libyens sont soumis à des humiliations loin de chez eux. Il y a tout autant de personnes déplacées en Libye, leurs maisons ayant été détruites. Des millions de personnes dans tout le pays craignent pour leur vie et leurs biens. Il n'est plus acceptable moralement de laisser le destin du peuple libyen entre les mains de ceux qui veulent profiter de leurs postes, de leurs responsabilités ou de leurs armes pour perpétuer les souffrances des Libyens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il n'est plus acceptable de rester soumis à la surenchère de ceux qui protègent leurs intérêts personnels et tentent de susciter la haine et le ressentiment dès qu'on s'approche d'un accord, en faisant de nouvelles propositions illusoire qui compliquent la situation politique, dans le seul but de saboter les résultats du dialogue. Ces individus tentent de pousser une partie de la population à saper les efforts de l'Organisation des Nations Unies. Les tentatives absurdes visant à créer des divisions de la part de certaines personnes afin de saboter l'accord ne feront que prolonger l'effusion de sang entre frères, affaiblir l'armée et renforcer la position de Daech et son expansion dans les pays voisins, en Europe et dans les autres pays du monde.

Il est temps de signer l'accord politique de Skhirat. Nous espérons que ce sera chose faite à la date fixée, à savoir le 16 décembre. Le peuple libyen espère que le Conseil de sécurité appuiera et se portera garant de la mise en œuvre de l'accord une fois conclu par le biais d'une résolution forte et claire, et qu'il sera disposé à permettre que toutes les mesures nécessaires soient prises contre ceux qui essaient d'entraver la mise en œuvre de l'accord ou de menacer le Gouvernement d'entente nationale et de l'empêcher d'assumer ses fonctions depuis son siège à Tripoli.

Nous nous félicitons de la réunion consacrée à la Libye qui va avoir lieu dans deux jours à Rome et nous espérons qu'elle sera l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son appui aux résultats

de la réunion de Skhirat; nous espérons aussi qu'elle rendra un arbitrage entre ceux qui adoptent une position de souplesse et d'attentisme et ceux qui sont en faveur d'une action ferme et d'un appui pratique de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale aux aspirations du peuple libyen au retour de la sécurité, de la paix et de la stabilité, à la relance de l'économie et à la réalisation du développement sous la direction d'un gouvernement représentatif de tous dans le cadre des principes de transparence et de responsabilisation.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer de nouveau qu'aucun gouvernement libyen ne pourra être efficace et atteindre des résultats tant que des groupes armés continueront d'être présents dans la capitale, Tripoli; et qu'il sera impossible à l'État libyen de jouir de la stabilité tant que le Gouvernement reste en dehors de la capitale. L'efficacité du Gouvernement commence par la sécurisation de la capitale, et la capitale ne sera sécurisée qu'après le retour des groupes armés dans leurs villes d'origine, leur désarmement et l'intégration de leurs éléments dans les institutions de l'État, en fonction de critères juridiques et professionnels et selon leur propre désir. Il y a plus de 10 000 policiers dans la capitale, avec un commandement intégré, capables de maintenir l'ordre à Tripoli s'ils étaient approvisionnés en armes légères et moyennes et appuyés par la communauté internationale. Ils sont prêts et aptes à être un élément essentiel des arrangements sécuritaires visant à garantir la protection du Gouvernement d'union nationale, des institutions publiques et de leurs biens.

La lutte contre le terrorisme est une responsabilité qui incombe à tous les Libyens et à toutes les Libyennes avant d'incomber à la communauté internationale. Le terrorisme en Libye n'est plus un extrémisme faisant fond sur une mauvaise exploitation de la religion, mais est devenu un emploi lucratif que tous les chômeurs, criminels et aventuriers, venus des pays voisins en particulier, s'empressent d'occuper. Des milliers de chômeurs en Tunisie et en Égypte sont prêts à s'introduire clandestinement en Libye pour rejoindre Daesh et ses cellules dormantes partout en Libye, en contrepartie d'être nourris et logés et de recevoir des salaires élevés, si ce n'est dans l'immédiat, du moins, comme on le leur promet, après que Daesh aura pris le contrôle du croissant pétrolier ou du terminal d'exportation de gaz de Mellita, situé à l'ouest de Sebratha, dans l'ouest libyen. Les experts de la Libye estiment que cela arrivera en été si le pouvoir n'est pas unifié en Libye et si on ne lui fournit pas les moyens nécessaires pour faire face aux différents défis.

Le retard mis à former un gouvernement d'union nationale ne doit pas servir de prétexte à la communauté internationale pour refuser de renforcer les capacités de l'armée libyenne en matériel et en armes pour lui permettre de lutter contre le terrorisme et d'élargir sa présence partout, et ce en facilitant le retour de tous ses éléments et officiers qui croient en la démocratie, qui ne sont pas impliqués dans des crimes ou qui ne militent pas en faveur d'un retour de l'ancien régime. Les armées ne peuvent être victorieuses sans l'existence d'un gouvernement fort qui les appuie, et aucune armée ne peut vaincre le terrorisme sans ressources financières stables et suffisantes et sans approvisionnement stable, fiable et légitime en armes et en munitions. Et aucune armée ne peut être efficace sans être disciplinée et soumise au droit militaire et au pouvoir civil, sans être présente dans toutes les régions du pays et sans être en mesure de se déployer partout et de défendre ses

frontières terrestres et maritimes et son espace aérien, et sans jouir du respect du peuple. Voilà ce à quoi aspire le peuple libyen et nous espérons que la communauté internationale nous aidera à réaliser cet objectif le plus tôt possible.

Je n'ai plus rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit au Conseil concernant le Comité des sanctions, si ce n'est insister sur la nécessité de contacts plus poussés, de consultations plus étroites et de partage de l'information entre le Comité des sanctions et la Mission libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 35.